

Domaines d'application

Le FRA-17 est un système de chauffage et de rafraîchissement pour la construction résidentielle et administrative en général, particulièrement adapté à la rénovation et à l'assainissement de bâtiments anciens, sans surépaisseur supplémentaire, sans apport de poids nouveau et avec une régulation rapide.

Caractéristiques techniques

Hauteur de construction	mm de la chape existante
Recouvrement des tubes	minimal
Masse de construction	kg/m ² de la chape existante
Charge d'exploitation	kN/m ² de la chape existante

Conditions préalables au fraisage

Le fraisage des rainures est possible uniquement sur une chape pouvant être usinée, d'une épaisseur minimale de 40 mm. Les revêtements céramiques, pierres naturelles et asphaltes coulés doivent être poncés. Les résidus de colle etc. doivent être entièrement éliminés par ponçage de la chape. Après la pose des tubes du système, les rainures sont rebouchées à l'aide d'un mortier de scellement spécial à haute conductivité thermique. Le temps de séchage est extrêmement court. La résistance à la compression et à la traction dépend de la chape existante. S'agissant d'une chape ancienne, on peut s'attendre à une faible tendance à la fissuration et au retrait. Après le rebouchage des rainures, le sol n'est pas prêt à recevoir le revêtement final.

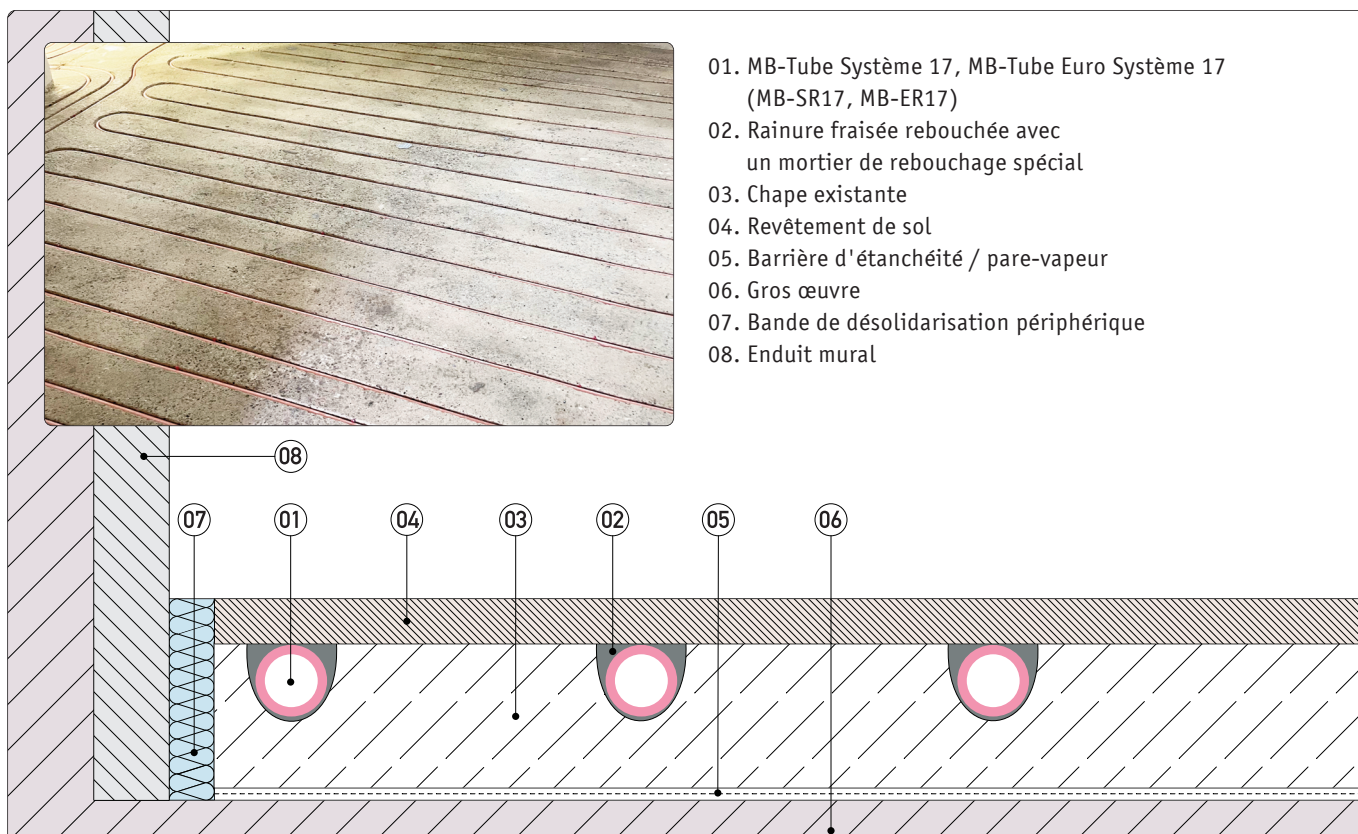
Si nécessaire, un ragréage ou un enduisage de l'ensemble de la surface devra être réalisé par le corps de métier chargé de la pose du revêtement.

Bases générales

Le fraisage de chape se fonde sur la norme VOB DIN 18365 (travaux de revêtement de sol), la norme DIN EN 13813 et la fiche technique de coordination des interfaces pour les constructions de sols chauffants.

Veillez noter :

- Tous les résidus de colle doivent être préalablement éliminés, faute de quoi l'adhérence de la couche d'accrochage ou du mortier de rebouchage ne peut être garantie.
- Nous attirons votre attention sur le fait que le mortier de rebouchage peut se tasser pendant le séchage. Selon le revêtement de sol, il appartient au corps de métier suivant de vérifier si un ragréage complémentaire ou une finition de l'ensemble de la surface est nécessaire.
- Un dépassement de 1 à 2 mm des tubes du système par rapport à la surface du sol peut se produire localement en raison d'irrégularités de la chape existante.
- Les zones carrelées destinées à être fraisées ne seront rebouchées que si elles ont été préparées la veille du fraisage avec un primaire d'accrochage de type « Béton Contact ».
- Pour un revêtement de sol en bois, il est recommandé de clarifier au préalable en détail la compatibilité des produits MULTIBETON avec le poseur de sol.



L'illustration et la structure sont non contractuelles et à titre purement indicatif.

Structure de sol en général

MULTIBETON développe et fabrique des systèmes de chauffage et de refroidissement écoénergétiques pour les domaines d'application et d'utilisation les plus variés.

Pose du système

La base de la pose est la planification MULTIBETON. Il convient ensuite de procéder selon les directives de montage et techniques de MULTIBETON. En outre, pour la planification et la réalisation du fraisage de chape du système de chauffage/refroidissement par le sol MULTIBETON, il convient d'appliquer les instructions des fabricants des autres corps de métier ainsi que les règles de l'art reconnues et une exécution conforme aux normes professionnelles.

Revêtements de sol

Le chauffage par le sol étant très répandu, le maître d'ouvrage peut recourir à une grande variété de revêtements de sol. Presque tous les fabricants proposent des revêtements adaptés au chauffage par le sol. Les revêtements utilisables comprennent les revêtements textiles, la pierre naturelle, les revêtements élastiques, les revêtements céramiques, le parquet, le stratifié et bien sûr aussi les lames de bois massif. En cas de pose de revêtements étanches à la vapeur ou de bois massif, il convient de solliciter un conseil technique spécifique. Pour la pose du revêtement de sol, il convient de procéder selon les directives générales de mise en œuvre de la profession du poseur de sol. Un ponçage de nettoyage doit être effectué avant la pose. Les carreaux doivent toujours être posés sur une natte de désolidarisation.

Rafrâichissement silencieux

Le chauffage par le sol MULTIBETON convient parfaitement au « rafraîchissement silencieux ». Ces systèmes sont économiques, car ils ne nécessitent qu'un groupe frigorifique ou une pompe à chaleur réversible avec une régulation adaptée. La puissance maximale du « rafraîchissement silencieux » résulte du calcul du point de rosée, de la température de départ de refroidissement minimale calculée et de la sensation de confort de l'être humain. Avec une puissance d'environ 30 à 50 W/m², le confort est assuré en été et les climatiseurs éventuels peuvent être dimensionnés plus petits.